

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi 26 juin 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 10

### Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

### Absents excusés : 3

Michel BRUN  
Morgan FAURE  
Émilie SALVI

### Procurations : 2

Michel BRUN, procuration à Nicole FAURE  
Morgan FAURE, procuration à Julien FIAT

### Votants : 9

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

### **Délibération n°20190702-01 : Forêt communale : situation de l'ONF**

Madame le Maire présente au Conseil municipal les informations adressées par des personnels et syndicats de l'Office national des forêts (ONF) au sujet de la situation de l'établissement et de ses possibles évolutions. Il y est rappelé le fonctionnement actuel de cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et les difficultés rencontrées depuis quelques années. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la délibération de soutien ci-dessous.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1 500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les Communes forestières et l'État pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires. À l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, État, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**réaffirme** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office national des forêts et s'inquiète de sa remise en cause,

**déplore** la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires,

**soutient** les personnels de l'Office national des forêts et demande au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales, le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,**  
**Nicole FAURE**